Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/08/2017	17/08/2017	20 171 822

1. Intitulé du projet

Autorisation environnementale - Déclaration d'Intérêt Général valant autorisation au titre de la LEMA
Effacement des seuils des anciens moulins de Vendeuil et d'Achery

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: MACHU jean-Michel, Président

RCS / SIRET: 2 0 0 0 7 2 7 9 1 0 0 0 1 1 Forme juridique: Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Milieux aquatique, littoraux et maritimes 10. canalisation et régularisation des cours d'eau	Modification du profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m Dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restauration de la continuité écologique sur un bras de l'Oise à Vendeuil (02) et sur un autre bras de l'Oise à Achery (02), sur lesquels des seuils font totalement obstacles à la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles.

Restauration de la continuité écologique à Vendeuil : suppression des organes de vannage, comblement du lit actuel, création d'un nouveau lit contournant le moulin (configuration beaucoup plus naturelle : tracé sinueux, berges adoucies et plantées, diversification des zones d'habitats, pente douce) sur une longueur de 202 mètres, création d'un seuil en amont noyé en permanence, permettant le contrôle du partage des eaux entre l'Oise et le bras de l'Oise.

Restauration de la continuité écologique à Achery : suppression du déversoir de l'ancien moulin, mise en place d'une rampe en enrochements franchissable par les poissons et restauration des berges en amont.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer l'état écologique des différents bras de l'Oise en restaurant la continuité écologique et ainsi permettre la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A Vendeuil, les travaux d'effacement consisteront à combler l'actuel bras de l'Oise, supprimer les organes de vannage du moulin, et à recréer un nouveau lit contournant le moulin, dans une configuration beaucoup plus naturelle (tracé sinueux, berges adoucies et plantées, diversification des zones d'habitats, pente douce).
Le nouveau lit du bras de l'Oise aura une longueur de 202 mètres (le bief fait actuellement 195 mètres). Il comportera des méandres, et des tronçons de différentes pentes, pour diversifier les écoulements. L'extraction des matériaux lors de la création du nouveau lit permettra de combler l'ancien lit.
Le contournement du moulin s'accompagnera de la création d'un seuil en amont, permettant le contrôle du partage des eaux entre l'Oise et le bras de l'Oise. Ce seuil sera noyé en permanence, calé à 53,38 mNGF.
Le seuil constitué de palplanches, installé par le propriétaire 20 mètres en amont du moulin sera supprimé.
Cinq seuils de fond constitués d'enrochements libres seront créés dans le bras, pour éviter les phénomènes d'érosion régressive. Ils ne constituent pas d'obstacle dans le fond du lit.
Le fond du lit sera constitué de graviers de petit calibre similaires à ceux rencontrés naturellement, pour favoriser la diversification des écoulements, créer des frayères et des habitats, et dissiper l'énergie de l'eau pour diminuer les phénomènes d'érosion.
Les berges seront renforcées par des blocs en pied, et enherbées, plantées, et renforcées par du géotextile en fibre de coco sur les pentes.
A Achery, les travaux d'effacement consisteront à supprimer le déversoir, et à le remplacer par une rampe en enrochements franchissable par les poissons. Des travaux de restauration des berges sont prévus également en amont.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements réalisés feront l'objet de vérifications et d'un suivi régulier afin de confirmer leur efficacité : libre circulation des sédiments et des poissons, berges stabilisées et végétalisées, bonne répartition des débits dans les différents bras, dynamique de cours d'eau naturelle, ...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plusieurs rubriques de la nomenclature du code de l'environnement sont concernées par ce programme de travaux :
Titre 3 : IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :
3.1.2.0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit : AUTORISATION
3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : DECLARATION

PROJET SOUMIS A AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire cours d'eau restauré :	376 m
Superficie totale :	3 870 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du moulin - 02800 ACHERY

Rue du Petit Moulin - 02800 VENDEUIL

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** 0 3 ° 3 8 ' 7 0 " 24E **Lat.** 4 9 ° 6 9 ' 6 5 " 24N
Point d'arrivée : **Long.** 0 3 ° 3 5 ' 7 7 " 08E **Lat.** 4 9 ° 7 1 ' 8 4 " 63N

Communes traversées :
Achery et Vendeuil (02)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II : vallée de l'Oise d'Hirson à Thourotte (n°220220026)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Bras de l'Oise

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation lente approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR 2200383 : prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (4.7 km) FR 2210104 : moyenne vallée de l'Oise (4.7 km) FR 2200391 : landes de Versigny (7,5 km) FR 2212002 : forêts picardes : massif de Saint-Gobain (7,5km)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Des perturbations très temporaires peuvent être observées en période de travaux. Néanmoins, les travaux ont pour finalité d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau, diversifier les habitats aquatiques et ainsi augmenter la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non, car trop éloigné des zones NATURA 2000 (> 4 km)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : la restauration des fonctionnalités naturelles des cours eaux ne pourront contribuer qu'à réduire le risque inondation sur les zones habitées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Très ponctuellement pendant une faible durée : déplacement d'une pelle pendant environ 1 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Des nuisances sonores temporaires sont engendrées durant la phase de travaux (machine, outils thermiques, ...)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les matériaux inertes issus de la démolition des seuils seront obligatoirement évacués de la zone de travaux, mis en décharge agréée ou réutilisé sur site au cours des travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des dispositions particulières sont demandées au titulaire du marché notamment dans l'utilisation du matériel :
- pelle à chenille pour limiter la portance au sol,
- huile biodégradable dans les outils thermiques,
- mise en place de fibre - piège en aval de la zone de travaux afin de limiter le colmatage et les nuisances sur le milieu
- travail en période adaptée (hors saison de nidification, reproduction, ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la zone de travaux très réduite et l'objectif de restauration de la continuité écologique au vu d'améliorer l'état écologique de l'Oise et ainsi sa biodiversité, il ne m'apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport PRO - effacement du seuil du moulin de Vendeuil Rapport PRO - effacement du seuil du moulin d'Achery

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à CHIVY LES ETOUVELLES le, 18 août 2017

Signature